

06.09.2017 - 10:01 Uhr

L'Agence de l'énergie pour l'économie agit / Ses 3800 entreprises participantes ont déjà atteint les objectifs fixés pour 2020



Zürich (ots) -

Grâce à leurs conventions d'objectifs et à l'expertise de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), 3800 entreprises améliorent leur efficacité énergétique tout en s'engageant pour la protection du climat. Fin 2016, elles ont atteint les objectifs fixés pour fin 2020. Grâce aux seules mesures d'amélioration mises en oeuvre depuis 2013, les entreprises participant à l'AEnEC ont réduit leurs émissions de CO₂ de plus de 400 000 tonnes en 2016. Cette réduction représente une baisse de quelque 30 % par rapport à 1990. De plus, grâce aux très nombreuses mesures d'économie d'électricité mises en oeuvre depuis 2001, les entreprises ont réduit leurs besoins en électricité de 2000 GWh par an.

Depuis 2001, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) aide les entreprises suisses à réduire leurs émissions de CO₂ au moyen de mesures d'amélioration rentables. Pour ce faire, les entreprises concluent des conventions d'objectifs reconnues par l'OFEV et par l'OFEN, qui leur permettent aussi de réduire leur consommation d'électricité et de satisfaire aux prescriptions de la législation sur le CO₂ et sur l'énergie. Les entreprises grandes consommatrices d'énergie qui atteignent leurs objectifs obtiennent le remboursement de la taxe sur le CO₂ et restent concurrentielles à l'international.

À mi-parcours de cette deuxième période d'engagement, l'AEnEC tire un bilan extrêmement réjouissant. L'effet cumulé de toutes les mesures d'amélioration prises depuis 2013 et jusqu'à fin 2016 (émissions de CO₂) se monte à 400 000 tonnes de CO₂ environ, d'où une intensité en CO₂ de 91,2 %. Comme les chiffres de l'OFEV le montrent, l'économie émet actuellement d'ores et déjà quelque 30 % de CO₂ de moins qu'en 1990. Les entreprises ont contribué de manière considérable à l'atteinte des objectifs climatiques que la Suisse s'est fixés.

Les chiffres annuels de l'AEnEC témoignent également de l'importante réduction de la consommation d'électricité réalisée par l'économie : en mettant en oeuvre les mesures d'amélioration rentables prévues dans leurs conventions, les entreprises ont réduit leur consommation annuelle d'électricité de 2000 GWh environ. L'efficacité énergétique atteint 107 %. Cette économie correspond presque exactement à la production des énergies renouvelables encouragées (force hydraulique, photovoltaïque et biomasse) en 2015.

L'AEnEC continuera avec détermination à promouvoir et appliquer ses modèles assurant une action efficace et rentable les entreprises pour l'environnement et le climat.

Contact:

Armin Eberle, directeur
Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
Tél. +41 44 421 34 45 · Portable +41 79 663 51 17
armin.eberle@enaw.ch · www.aenec.ch

Medieninhalte



Cendror Récupération SA participe à l'AEEnC depuis 2013. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100005471 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Energie-Agentur der Wirtschaft/Stefan Walter"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005471/100806447> abgerufen werden.